



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-sixième session
Rome, 28-29 avril 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

POUR

**LE PROJET DE REMISE EN VALEUR DES RESSOURCES AGRICOLES DANS LA
RÉGION DU YARMOUK**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. La stratégie de collaboration du FIDA avec la Jordanie	2
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes du projet	5
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	10
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	11
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	12
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	13



APPENDICES

I. COUNTRY DATA - JORDAN (DONNÉES SUR LE PAYS - JORDANIE)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO JORDAN (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA JORDANIE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS (APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET)	5
V. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	6
VI. COORDINATION, MANAGEMENT AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS (MÉCANISMES DE COORDINATION, DE GESTION ET D'EXÉCUTION)	8
VII. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	12

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar jordanien (JOD)
1,00 USD	=	0,708 JOD
1,00 JOD	=	1,41 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

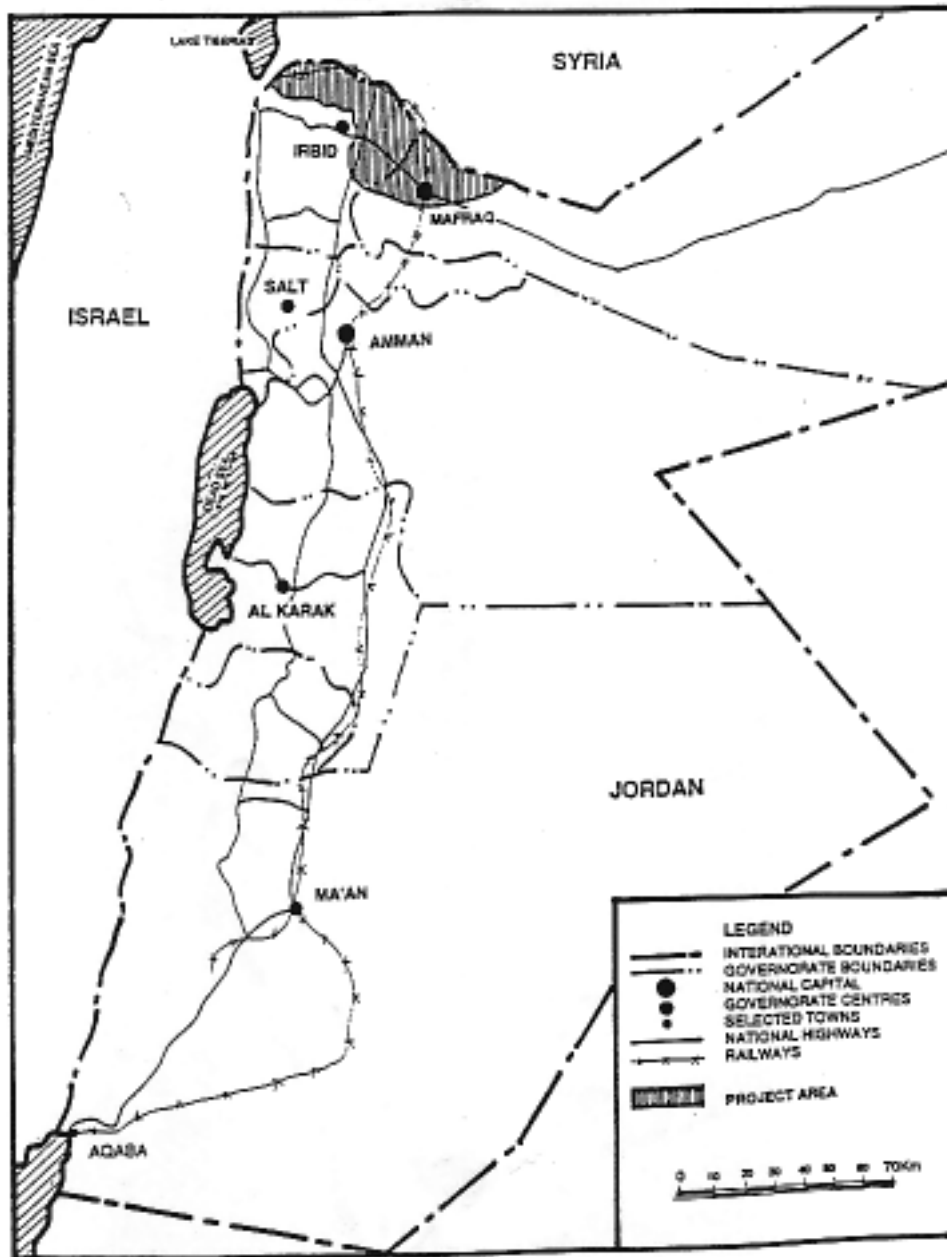
ACA	Agence de crédit agricole
CCRA	Comité de coordination régionale pour l'agriculture
CPP	Comité de pilotage permanent
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TRE	Taux de rentabilité économique
UGP	Unité de gestion du projet

GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

LE ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

PROJET DE REMISE EN VALEUR DES RESSOURCES AGRICOLES DANS LA RÉGION DU YARMOUK

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	le Royaume hachémite de Jordanie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROJET:	28,1 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	7,45 millions de DTS (équivalent approximativement à 10,1 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
COFINANCEUR(S):	Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	12,6 millions de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	3,5 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,9 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	FADES

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires du projet. Le groupe cible comprend la totalité de la population des aires prioritaires retenues dans la zone du projet, où les agriculteurs très pauvres sont majoritaires. Le projet devrait permettre d'améliorer les revenus et les conditions de vie de 2 840 ménages ruraux démunis. Les mesures de conservation des sols et des eaux prévues par le projet bénéficieront à 2 625 ménages - 2 495 grâce à un appui direct du projet et 460 grâce à des prêts. Le programme de protection et de remise en état des sources bénéficiera à 214 ménages, et environ 800 femmes recevront dans le cadre d'un programme de création de revenus une aide qui leur permettra de monter de petites entreprises. D'autres groupes de ménages - que des estimations prudentes chiffrent à 2 490 et 5 460, respectivement - bénéficieront les uns de programmes de crédit et les autres d'activités de transfert de technologie.

Causes de la pauvreté. La zone du projet est l'une des plus pauvres des hautes terres de Jordanie, en raison d'une forte densité de population (256/km²), du morcellement et de la taille réduite des exploitations agricoles ainsi que de la prépondérance des familles nombreuses, avec une grande proportion de personnes à charge. Même là où la pression démographique est moins forte et le potentiel agricole meilleur, les revenus tirés de l'agriculture sont faibles en raison de la petite taille des exploitations, du peu d'utilisation des intrants et de la difficulté d'accéder au crédit, du faible niveau de technologie agricole et des débouchés aléatoires.

Aide apportée par le projet au groupe cible. Le projet permettra de financer la mise en place d'infrastructures pour la conservation des sols et des eaux afin d'aider à appliquer les plans d'utilisation des sols adoptés avec l'accord de tous ceux qui exploitent les ressources dans les zones prioritaires retenues. La superficie effectivement couverte et le type de mesures de conservation des sols et des eaux adoptées sur les exploitations dépendront de la demande exprimée par les communautés et les groupes d'utilisateurs mais il est prévu que le projet appuie diverses initiatives destinées à aménager une superficie d'environ 8 000 ha. En respectant les courbes de niveau on prévoit de protéger environ 2 000 ha par des murets, 1 800 ha par des banquettes de terre et des terrasses et 3 600 ha par des cultures en bandes. En outre, des cuvettes de rétention d'eau autour des arbres seront aménagées sur 400 ha et des microcaptages sur 600 ha. Des citernes d'une capacité d'environ 152 000 m³ seront installées pour stocker l'eau de pluie, ce qui permettra de développer l'irrigation des vergers, notamment lors des premiers stades de leur aménagement, et des sources publiques permettant d'irriguer environ 350 ha de vergers et de cultures légumières dans la zone du projet seront remises en état et protégées. Des prêts saisonniers ainsi qu'à moyen et à long terme seront également octroyés pour améliorer le rendement des cultures et des vergers, pour créer des vergers dans les zones d'intervention écologique du projet et, enfin, pour appliquer d'autres techniques de conservation des sols et créer des possibilités de revenus, plus particulièrement pour les femmes rurales.

Participation des bénéficiaires. On adoptera pour le projet une approche participative de la planification et de l'exécution afin d'associer plus étroitement les bénéficiaires à la planification et à la prise en compte des besoins en matière de développement, de faire comprendre aux paysans qu'ils ont la maîtrise des activités et en ont la responsabilité et, de ce fait, d'accroître les chances de pérennisation. Les bénéficiaires seront encouragés à créer des comités d'utilisateurs qui seront chargés d'organiser la participation collective à la planification, à la conception et à l'exécution des activités ainsi qu'à l'exploitation et l'entretien ultérieurs des ouvrages mis en place à l'initiative de la communauté et/ou de groupes d'intérêt particuliers. La contribution des bénéficiaires au projet, en espèces et en nature, se montera à environ 1,9 million de USD (7,0% du coût total), dont quelque 1,4 million de USD seront investis dans des mesures de conservation des sols et des eaux sur les exploitations et la protection des sources et 500 000 USD seront consacrés à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages mis en place dans le cadre des activités d'investissement.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU
ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE
POUR
LE PROJET DE REMISE EN VALEUR DES RESSOURCES AGRICOLES DANS LA
RÉGION DU YARMOUK

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à le Royaume hachémite de Jordanie d'un montant de 7,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,1 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet de remise en valeur des ressources agricoles dans la région du Yarmouk. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. L'économie jordanienne, ouverte sur l'extérieur, pèse d'un poids relativement modeste avec 7,0 milliards de USD par an et un revenu par habitant de 1 570 USD (Atlas de la Banque mondiale, 1997). Le pays ne dispose que de peu de ressources naturelles et dépend beaucoup des importations, notamment de pétrole et de denrées alimentaires. L'économie nationale se caractérise par la prépondérance du secteur tertiaire (tourisme, transports, finances et assurances), qui représente plus de 71% du produit intérieur brut (PIB). L'agriculture contribue directement à environ 3,5% et indirectement à environ 28% du produit total.

2. Les répercussions économiques des mesures de stabilisation et des réformes structurelles en cours depuis 1989 ne se sont pas encore fait pleinement sentir mais l'impact initial - grâce à un appui international - a été considérable. La croissance du PIB entre 1987 et 1997 a atteint en moyenne 3,7% par an. L'inflation à deux chiffres enregistrée pendant la crise économique qui a touché le pays entre 1986 et 1992 a reculé et se situe maintenant dans une fourchette de 3 à 5%. En 1997, la dette extérieure de la Jordanie s'élevait à 7,7 milliards de USD, soit à peu près 110% du PIB, alors que cette proportion était de plus de 180% en 1991. Les soldes extérieurs se sont améliorés: le déficit commercial, qui était de 42% du PIB en 1993, a été ramené à 35% en 1997, tandis que le déficit des comptes courants, y compris les dons officiels, a été ramené de 12% à 3%, ce qui est très peu.

¹ Pour renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



3. L'agriculture contribue au PIB à hauteur de 3,5% et représente à peu près 25% des exportations, principalement sous forme de denrées alimentaires et d'animaux sur pied, de produits laitiers, d'œufs, de fruits, de fruits à coque et de légumes. Le secteur agricole assure la subsistance de 20% de la population et emploie environ 7% de la main d'œuvre. Bien que restreint par rapport à l'ensemble de l'économie, ce secteur est important non seulement pour la production de biens marchands mais également à cause des liens solides qui ont été établis en amont et en aval et qui font qu'environ 28% du PIB peuvent être considérés comme d'origine agricole.

4. La superficie totale du pays est de 8,9 millions d'ha, dont 4,3% seulement - principalement sur les hautes terres - sont cultivables. C'est en Jordanie, l'un des pays les plus arides du monde, que l'on enregistre le plus faible volume de ressources en eau renouvelables par habitant (175 m³ en 1996). Le manque d'eau, qui devient désormais l'un des principaux obstacles à la croissance, constitue une menace pour le secteur agricole: celui-ci souffre en effet de la surutilisation des eaux souterraines sur les hautes terres et du flux d'eaux usées polluées dans la vallée du Jourdain. Actuellement, le volume d'eau utilisé en Jordanie dépasse de plus de 20% les ressources renouvelables en eau douce. Au-delà de 2 005, celles-ci seront totalement épuisées et le pays ne possède pas d'autres ressources connues à exploiter.

5. La part de l'élevage dans la contribution du secteur agricole au PIB s'est stabilisée aux alentours de 50% depuis dix ans. Le manque de pâturages et le coût élevé du fourrage importé expliquent que 30% seulement de la viande rouge consommée soit produit dans le pays.

B. Données d'expérience

6. Trois principaux enseignements intéressant le présent projet peuvent être tirés de l'expérience faite par le FIDA en Jordanie: i) pour que les bénéficiaires participent à tous les aspects de la planification et de l'exécution d'un projet, il faut constituer avec eux un partenariat. Le personnel des organisations d'aide doit être encouragé et préparé à travailler en concertation avec les paysans pour que s'instaure un climat de confiance et de respect mutuels; ii) il est difficile de gérer, coordonner et évaluer les activités dans une zone géographique très étendue aux villages très dispersés. Aussi, lors des interventions futures, faudra-t-il veiller tout particulièrement à ce que la couverture des services soit adaptée aux besoins des bénéficiaires; iii) les organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent faire état de capacités et de résultats dans le domaine technique et l'action sociale sont les mieux placées pour mobiliser les communautés et les groupes d'intérêt afin de les faire participer à des activités de développement collectives. Il faudra donc engager une ONG pour mobiliser et former les bénéficiaires du projet et gérer la ligne de crédit qui permettra à des femmes rurales d'entreprendre des activités rémunératrices.

C. La stratégie de collaboration du FIDA avec la Jordanie

7. **La politique de la Jordanie en matière de lutte contre la pauvreté.** Le gouvernement est résolu à faire reculer la pauvreté en associant à une croissance économique durable le renforcement des services sociaux de base, notamment par des mesures visant à améliorer les revenus, l'autonomie et les conditions de vie des couches les plus pauvres de la population. La Jordanie dispose d'un vaste filet de sécurité sociale multiforme qui, avec l'appui des autorités et d'ONG, assure l'éducation gratuite, les transferts d'argent, des subventions pour les soins de santé, une assistance alimentaire sous forme de coupons et autres appuis en nature, aide les victimes de la pauvreté chronique et développe les possibilités d'emploi par des prêts en faveur de projets générateurs de revenus. Le gouvernement s'est récemment lancé dans un ambitieux programme de productivité sociale qui a pour but d'améliorer les infrastructures communautaires et sociales, d'élargir la couverture sociale ainsi que de donner aux chômeurs une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi et de mener des activités de microcrédit pour assurer des revenus aux pauvres.



8. **Les activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** La première étape (1998-2000) du programme de productivité sociale, d'un coût estimatif de 250 millions de USD, est financée par le Gouvernement jordanien et des donateurs internationaux, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FADES, la Banque islamique de développement, l'Italie, l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction et l'Office allemand de la coopération technique. Ces bailleurs de fonds se sont engagés à cofinancer quatre volets de la première étape du programme, à savoir: i) la restructuration et l'élargissement de la couverture sociale; ii) un programme de développement des petites et des micro-entreprises; iii) un programme d'appui à la formation et la création d'emplois; iv) un programme de mise en place d'infrastructures collectives.

9. En outre, le Programme alimentaire mondial appuie un projet participatif d'amélioration des sols moyennant un don de 17 millions de USD pour la période 1997-2002. À long terme, le projet a pour but de contribuer à freiner la dégradation de l'environnement et à garantir la subsistance des plus pauvres parmi les paysans, les pasteurs et les femmes qui se consacrent surtout à des activités non agricoles dans les hautes terres les plus défavorisées. Pour cela, des techniques de conservation des sols et des eaux seront systématiquement appliquées et des activités productives entreprises.

10. **La stratégie du FIDA en Jordanie.** Le secteur agricole du pays se caractérise surtout par le manque d'eau et de terres. Environ 80% de la production vivrière du pays, essentiellement des céréales, provient des cultures pluviales dans des zones où la plupart des agriculteurs sont de petits exploitants et vivent nettement moins bien que les habitants des zones irriguées. La politique officielle de développement agricole et rural insiste sur la démocratisation et la décentralisation, et il a été établi une série de principes directeurs qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les objectifs de la politique agricole, à savoir: i) porter les revenus des paysans et des ouvriers agricoles à des niveaux équitables et améliorer leurs conditions de vie; ii) encourager les investissements publics et privés dans les zones d'agriculture pluviale; iii) continuer à orienter l'action du secteur public et privé sur les mesures de conservation des sols et des eaux; iv) encourager la participation concrète des individus et des groupes cibles à la formulation des grandes orientations et à la prise des décisions; enfin, v) créer un environnement propice au bon fonctionnement des marchés, notamment en adoptant la réglementation et les mesures de surveillance nécessaires.

11. Conformément aux orientations du gouvernement, la stratégie adoptée par le FIDA pour l'aide au développement en Jordanie tient compte de la raréfaction des ressources en terre et en eau et du fait que la grande majorité des ruraux pauvres vivent de cultures pluviales; elle est donc concentrée exclusivement sur le développement rural des zones non irriguées, privilégiant le développement des vergers, l'intégration agropastorale (petits ruminants) dans les zones de forte pluviométrie et le développement des pâturages et des terres de parcours dans les zones de faible pluviométrie. Les principaux axes de la stratégie du FIDA, qui comporte une dimension environnementale et une dimension humaine, sont d'une part la conservation et la gestion des ressources naturelles et d'autre part les mesures visant à favoriser l'autonomisation et la participation des populations. Il faudrait atténuer la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles, notamment les sols, les eaux et les terres de parcours, en investissant dans leur amélioration, leur remise en état et leur conservation. On s'est activement employé à intégrer les petits exploitants, en particulier les femmes, dans les actions de développement rural par le biais de la décentralisation et de la participation des populations locales à la conception, à l'exécution, au financement et à la gestion des investissements.

12. **Raison d'être du projet.** La pauvreté est particulièrement répandue dans les régions montagneuses du nord de la Jordanie, où se trouve la zone du projet. La plupart des ménages dépendent d'une agriculture à faible intensité d'intrants et à rendement limité du fait que les précipitations sont rares et irrégulières. L'agriculture restera un moyen de subsistance important pour les ruraux pauvres, de sorte qu'un programme à vocation agricole axé sur la lutte contre la pauvreté rurale dans les hautes terres du nord serait conforme aux priorités nationales.

13. En raison des particularités topographiques et climatiques de ces régions, l'érosion y est naturellement importante. Les pratiques actuelles en matière de cultures et la pression croissante qu'exerce l'élevage sur la végétation des terres de parcours ne font qu'accroître le risque d'érosion et accélérer la perte de sols - d'où une dégradation constante des ressources en terre et en eau, déjà limitées. Il est capital de mettre un terme à ce phénomène dans un pays comme la Jordanie, qui manque de terres fertiles et d'eau et où la pression démographique se fait de plus en plus sentir. Les investissements proposés aideront à freiner la dégradation et l'érosion des sols et à rétablir leur fertilité.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

14. La zone du projet, située à l'extrême nord-ouest du pays, représente une superficie d'environ 1 230 km² dans la partie sud-ouest du bassin du Yarmouk; l'altitude va de 200 m en dessous du niveau de la mer à plus de 1 150 m. La zone du projet, qui compte au total 312 000 habitants, se caractérise par une densité de population extrêmement forte (256 habitants au km²) et par un pourcentage de ruraux de 26% (contre une moyenne nationale de 22%).

15. D'une façon générale, les paysans défavorisés de la zone du projet qui n'ont que peu de ressources sont confrontés aux difficultés suivantes: accès limité à d'autres sources de revenus non agricoles; peu de possibilités de diversification des activités agricoles en raison des caractéristiques mêmes des exploitations (eau/sol/topographie); accès limité aux ressources financières nécessaires pour investir dans des activités agricoles comportant un meilleur potentiel de rémunération; pénurie de terres sur lesquelles ils seraient disposés à investir à long terme; taille importante des ménages, qui comptent en moyenne sept personnes; enfin, grand nombre de personnes à charge dans les ménages, qui comptent beaucoup de jeunes (35% de moins de 15 ans) et de membres non productifs.

16. Le groupe cible comprend la totalité de la population des aires prioritaires retenues dans la zone du projet, où les agriculteurs très pauvres sont majoritaires. Le projet devrait permettre d'améliorer les revenus et les conditions de vie de 2 840 ménages ruraux démunis. Les mesures de conservation des sols et des eaux prévues par le projet bénéficieront à 2 625 ménages - 2 495 grâce à un appui direct du projet et 460 grâce à des prêts. Le programme de protection et de remise en état des sources bénéficiera à 214 ménages, et environ 800 femmes recevront dans le cadre d'un programme de création de revenus une aide qui leur permettra de monter de petites entreprises. D'autres groupes de ménages - que des estimations prudentes chiffrent à 2 490 et 5 460, respectivement - bénéficieront les uns de programmes de crédit et les autres d'activités de transfert de technologie.

17. Les femmes constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la zone du projet. Étant donné les doubles responsabilités qu'elles assument - rôle traditionnel dans le ménage et travail agricole (nécessaire dans les familles nombreuses) - elles n'ont ni le temps ni les moyens de faire appel aux services d'appui existants. Comme elles ne détiennent pas de titres de propriété foncière ou n'ont pas de garantie solide à offrir en nantissement de prêts, elles n'ont que peu de chances de remplir les conditions requises pour avoir accès au crédit.

B. Objectifs et portée du projet

18. Les principaux objectifs du projet proposé sont d'améliorer par les mesures ci-après la sécurité alimentaire et les revenus des paysans du groupe cible en mettant un terme à la dégradation des sols et en rétablissant la fertilité en vue d'une exploitation durable des ressources en terre et en eau:
i) appui technique et financier au groupe cible pour l'aider à adopter des mesures de conservation des



sols et des eaux et à améliorer la production agricole; ii) promotion des entreprises agricoles et non agricoles et financement du crédit à leur intention; iii) renforcement de la capacité des directions agricoles de la zone du projet pour qu'elles puissent fournir les services d'appui technique et de vulgarisation nécessaires.

C. Composantes du projet

19. Le projet financera une série d'interventions regroupées en cinq grandes composantes comme suit: i) mise en valeur des ressources; ii) développement agricole; iii) routes rurales; iv) services financiers ruraux; v) coordination et gestion. On en trouvera ci-après une description succincte.

20. **Mise en valeur des ressources.** Le projet financera la mise en place d'infrastructures pour la conservation des sols et des eaux en vue d'aider à appliquer les plans d'utilisation des sols adoptés avec l'accord de tous ceux qui exploitent les ressources dans les zones prioritaires retenues du bassin du Yarmouk².

21. La superficie effectivement couverte et le type de mesures de conservation des sols et des eaux adoptées sur les exploitations dépendront de la demande exprimée par les communautés et les groupes d'usagers mais il est prévu que le projet appuie diverses initiatives destinées à aménager une superficie d'environ 8 000 ha. En respectant les courbes de niveau, on protégera environ 2 000 ha par des murets, 1 000 ha par des banquettes de terre et des terrasses et 3 600 ha par des cultures en bandes. En outre, des cuvettes de rétention d'eau autour des arbres seront aménagées sur 400 ha et des microcaptages sur 600 ha. Des citernes d'une capacité totale de 152 000 m³ seront installées pour stocker l'eau de pluie, ce qui permettra de développer l'irrigation des vergers, notamment lors des premiers stades de leur aménagement. Le projet apportera un appui technique et financier pour des travaux en exploitation dont se chargeront les groupes d'usagers, conformément au plan directeur d'utilisation des sols établi en concertation avec les groupes d'usagers de chaque zone prioritaire. Les bénéficiaires devront contribuer en espèces et en nature à 15% au moins des investissements et s'engager à assurer l'entretien ultérieur des ouvrages.

22. Les travaux hors exploitation porteront sur la correction des ravins, la protection des berges d'oued et la construction de mini-barrages de régulation. Des sources publiques permettant d'irriguer 350 ha de vergers et de cultures légumières dans la zone du projet seront remises en état et protégées. Les travaux seront planifiés et exécutés sur un mode participatif en concertation avec les bénéficiaires, qui devront contribuer en espèces et en nature à 25% au moins des investissements. La création d'une association d'usagers des sources, qui s'engageront à assurer par la suite l'exploitation, l'entretien et la remise en état des ouvrages, sera l'une des conditions préalables à l'octroi de l'assistance au titre du projet.

23. **Développement agricole.** Il sera organisé un programme de démonstrations en exploitation axé sur les méthodes d'arboriculture fruitière, et des représentants de groupements de paysans seront choisis pour faire la démonstration de pratiques améliorées. Chaque agent de vulgarisation devra chaque année mener une action dans ce domaine auprès de six groupements d'une vingtaine de paysans chacun. À eux tous, les agents de vulgarisation travailleront avec 18 groupements de paysans par direction et par an et s'aideront mutuellement en fonction de leurs compétences. Des exploitations ou exploitants seront choisis parmi les groupements de paysans pour faire la démonstration des meilleures pratiques à adopter. Les paysans devront être d'accord pour appliquer l'ensemble des pratiques de manière à développer au maximum les rendements et assurer la pérennité des activités, en profitant au mieux des démonstrations.

² Les critères qui présideront à la sélection des membres du groupe cible sont indiqués à l'appendice VI.



24. On s'emploiera à renforcer la capacité de planification et d'exécution des directions agricoles de la zone du projet pour qu'elles puissent assurer des services de vulgarisation afin d'initier les paysans aux pratiques d'arboriculture fruitière et de cultures de plein champ non irriguées. À l'heure actuelle, il n'y a pas assez d'agents de vulgarisation pour répondre aux impératifs du projet, et la spécialisation du personnel ne correspond pas aux besoins des paysans, notamment pour ce qui est de l'arboriculture fruitière; des fonds seront donc prévus pour financer les salaires et les indemnités de divers spécialistes recrutés dans le cadre du projet. Il s'agira de trois équipes de trois horticulteurs (lutte intégrée contre les ravageurs, taille des arbres et vulgarisation horticole) et quatre spécialistes des cultures, qui travailleront respectivement à Bani Kenana, Irbid, Ramtha et Mafrq.

25. On aidera à aménager 3 850 ha de vergers en liaison avec les travaux de conservation des sols et des eaux. Le type et la variété d'arbres à planter seront choisis en fonction des préférences des paysans et des considérations techniques. L'appui fourni par le projet se limitera à 35% du coût de l'aménagement des terres et de la plantation des arbres, qui ne devrait pas dépasser 30 JOD par dunum. Les critères fixés pour pouvoir bénéficier de l'appui du projet seront les mêmes que pour les mesures de conservation des sols et des eaux³.

26. Le financement du développement de l'élevage dans la zone du projet relève du Projet de diversification des revenus actuellement financé par le FIDA. Ce projet ayant pour objectif premier d'aider les éleveurs très pauvres des hauteurs non irriguées, il vise les mêmes zones et les mêmes bénéficiaires que le présent projet. La coordination des deux projets aidera donc à stabiliser les revenus des paysans grâce à une intégration des cultures et de l'élevage.

27. **Routes rurales.** Un appui sera fourni pour la construction d'environ 160 km de routes rurales dans la zone du projet de manière à faciliter le transport des denrées agricoles, mieux assurer l'accès aux services agricoles et faciliter la vie des paysans. Ces routes seront construites en fonction de la demande des communautés, en étroite coordination avec le programme de productivité sociale. Il est prévu que les directions des travaux publics de la zone du projet se chargent de la conception technique des routes et assurent la supervision des travaux, qui seront confiés à des entrepreneurs privés.

28. **Services financiers ruraux.** Les investissements réalisés dans la conservation des sols et des eaux et la vulgarisation entraîneront un accroissement de la demande de crédit en vue d'une intensification de la production. Des prêts renouvelables seront donc octroyés par l'intermédiaire de l'Agence de crédit agricole (ACA) pour des activités saisonnières et des actions de développement visant à améliorer la production des champs, à aménager des vergers dans les zones visées par les interventions écologiques ainsi qu'à adopter d'autres mesures de conservation des sols et à mettre sur pied des entreprises créatrices de revenus.

29. Pour donner aux paysans plus facilement accès aux prêts et en élargir la portée, on fera appel aux services d'une ONG qualifiée qui sera chargée de gérer la ligne de crédit prévue pour les activités rémunératrices en faveur des femmes, sous l'autorité directe de l'ACA.

30. **Coordination et gestion.** On financera la création à Irbid d'une unité de gestion du projet (UGP) qui assurera la gestion et la coordination des activités conformément au plan de travail et budget annuel approuvé par le Comité de pilotage permanent (CPP) au Ministère de l'agriculture. Le projet financera les salaires, indemnités et autres prestations du directeur et du personnel du projet, notamment d'un spécialiste de la planification de l'utilisation des sols, d'un ingénieur des travaux publics, d'un responsable des achats, d'un responsable du suivi et de l'évaluation, d'un sociologue spécialiste de l'intégration des femmes dans le développement, d'un comptable ainsi que du personnel

³ Voir l'appendice VI.

d'appui. Il est prévu de former sur le tas le personnel, qui devra se familiariser avec les techniques informatiques nécessaires à l'exécution du projet. Des fonds permettront d'engager un consultant national chargé d'élaborer et/ou d'adapter un système de suivi et d'évaluation du projet qui privilégiera quatre aspects: i) le suivi de la progression des travaux et du rendement des initiatives financées par le projet; ii) la pérennité de ces initiatives; iii) la bonne utilisation des aménagements; iv) la reproductibilité des activités programmées; enfin, ultérieurement, v) l'évaluation socio-économique de l'impact des activités du projet sur le groupe cible. Une allocation permettra de former le responsable du suivi et de l'évaluation.

D. Coûts et financement du projet

31. **Coûts du projet.** Le coût total du projet est estimé à 28,1 millions de USD, y compris les provisions. L'élément devises est estimé à 800 000 USD, l'élément dépenses d'investissement à 20,5 millions de USD et l'élément dépenses renouvelables à 4,6 millions de USD, soit respectivement 3%, 82% et 18% du total des coûts de base.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	(Milliers de JOD)			(Milliers de USD)			% en devises	% des coûts de base
	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
Mise en valeur des ressources	8 727,9	169,2	8 897,1	12 327,6	238,9	12 566,5	2	50
Développement agricole	2 012,7	145,9	2 158,6	2 842,7	206,1	3 048,8	7	12
Routes rurales	2 682,1	-	2 682,1	3 788,2	-	3 788,2	-	15
Services financiers ruraux	3 160,1	58,0	3 218,1	4 463,5	81,9	4 545,3	2	18
Coordination et gestion	537,3	195,9	733,2	758,9	276,7	1 035,6	27	4
Total des coûts de base	17 120,1	568,9	17 689,0	24 180,9	803,6	24 984,5	3	100
Provision pour aléas d'exécution	991,1	-	991,1	1 399,9	-	1 399,9	-	6
Provision pour aléas financiers	2 349,8	34,2	2 384,0	1 702,3	35,3	1 737,6	2	7
Total des coûts du projet	20 461,0	603,1	21 064,1	27 283,1	838,9	28 122,0	3	113

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

32. **Financement du projet.** Le projet sera financé par le FIDA, le FADES, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie et les bénéficiaires. Le prêt du FIDA - environ 10,1 millions de USD - financera 36% du coût total du projet, tandis que le prêt du FADES - 12,6 millions de USD - le financera à hauteur de 44,6%. L'apport du gouvernement, d'environ 3,5 millions de USD (12,2%) permettra de financer les salaires, les taxes identifiables et la plupart des dépenses renouvelables. Les bénéficiaires contribueront pour environ 1,9 million de USD (7,2%) sous forme de main-d'oeuvre pour les travaux de génie civil et l'entretien.



TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		FADES		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Mise en valeur des ressources	2 913,7	19,8	8 354,3	56,7	1 957,3	13,3	1 513,2	10,3	14 738,5	52,4	248,2	14 435,9	54,4
Développement agricole	2 178,9	69,0	-	-	-	-	980,0	31,0	3 158,9	11,2	215,1	2 888,2	55,6
Routes rurales	-	-	4 212,8	93,2	-	-	307,3	6,8	4 520,2	16,1	-	4 520,2	-
Services financiers ruraux	4 426,5	96,3	-	-	-	-	172,2	3,7	4 598,7	16,4	85,1	4 491,0	22,7
Coordination et gestion	624,0	56,4	-	-	-	-	481,7	43,6	1 105,7	3,9	290,5	805,0	10,1
Décaissement total	10 143,1	36,1	12 567,2	44,7	1 957,3	7,0	3 454,5	12,3	28 122,0	100,0	838,9	27 140,3	142,9

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

33. **Passation des marchés.** Les marchés relatifs aux biens et services financés sur les fonds du prêt proposé du FIDA seront passés conformément à la réglementation du Gouvernement jordanien en concordance avec les directives du Fonds en la matière. En accord avec ces directives, la passation des marchés de biens et services au titre du projet se fera comme suit:

34. Tout contrat relatif à des biens et des travaux de génie civil d'un coût estimatif équivalent ou supérieur à 100 000 USD sera adjugé selon les procédures d'appel d'offres international. Les contrats relatifs à des biens et des travaux de génie civil d'un coût estimatif inférieur à l'équivalent de 100 000 USD mais supérieur à l'équivalent de 50 000 USD seront adjugés par appel à la concurrence dont la publicité est faite localement, conformément à des procédures agréées par le FIDA. Les contrats relatifs aux biens et travaux de génie civil dont le coût estimatif est compris entre l'équivalent de 50 000 USD et plus de 20 000 USD seront adjugés sur la base d'une évaluation et d'une comparaison des offres soumises par au moins trois fournisseurs agréés, conformément à des procédures acceptables pour le FIDA. Les contrats relatifs à des biens d'un coût estimatif équivalent ou inférieur à 20 000 USD seront adjugés après évaluation et comparaison des offres reçues par au moins trois fournisseurs locaux, conformément à des procédures acceptables pour le FIDA.

35. Les contrats relatifs aux services de consultants et/ou d'ONG, locales ou internationales, seront établis conformément aux directives du FIDA. Compte tenu du caractère spécialisé des services demandés, les consultants seront sélectionnés et contactés individuellement.

36. L'adjudication de tout contrat d'un coût estimatif équivalent ou supérieur à 50 000 USD sera soumise à examen préalable de l'institution coopérante. Les contrats inférieurs à 50 000 USD feront l'objet d'un examen a posteriori par les missions FIDA/institution coopérante et lors de la vérification annuelle des comptes du projet. Tous les contrats passés avec des ONG et des consultants feront également l'objet d'un examen préalable.

37. **Décaissements.** Le prêt proposé du FIDA, équivalent à 10,1 millions de USD, sera décaissé sur une période de six ans, conformément aux procédures de l'institution coopérante. Les décaissements seront opérés sur la base d'états de dépenses pour les paiements effectués au titre de contrats de 20 000 USD ou moins. Les pièces justificatives seront établies et conservées par les contrôleurs financiers du Ministère de l'agriculture et de l'ACA pour présentation aux missions de supervision et aux vérificateurs des comptes. Pour toutes les autres dépenses, les décaissements se feront sur soumission des pièces justificatives complètes.

38. **Comptabilité.** Pour s'assurer de la disponibilité des fonds en temps voulu et faciliter l'exécution du projet, le gouvernement ouvrira et maintiendra au nom du projet un compte spécial "A" et un compte spécial "B" libellé en dollars des États-Unis dans une banque agréée par le FIDA. Les comptes spéciaux serviront à préfinancer la part des dépenses du projet revenant au FIDA, selon des modalités et conditions satisfaisantes pour le Fonds. Ils serviront également à effectuer des dépenses en devises et en monnaie locale. Les montants prélevés seront convertis dans la monnaie des dépenses au taux de change en vigueur à la date du retrait.

39. Il sera versé sur le compte spécial "A" un montant autorisé de 200 000 USD pour faciliter la mise en oeuvre de la composante services financiers ruraux, octroyer le crédit en temps voulu au groupe cible et parer à tout problème de liquidités que pourrait rencontrer l'ACA. Les modalités de retrait par l'ACA seront stipulées dans l'accord de prêt subsidiaire entre le Ministère du plan et l'ACA, et approuvées par le FIDA et l'institution coopérante.



40. Le compte spécial "B" sera ouvert pour accélérer la mise en oeuvre d'autres composantes et pour parer à tout problème de liquidités que pourrait rencontrer le Ministère de l'agriculture. Une allocation autorisée équivalant à 500 000 USD financera toutes catégories de dépenses, sauf celles relatives à la composante services financiers ruraux.

41. **Vérification des comptes.** Tous les comptes du projet, y compris les comptes spéciaux, les comptes libellés en dinars jordaniens et les états de dépenses pour chaque exercice financier seront regroupés et vérifiés conformément aux principes appropriés de vérification comptable et aux pratiques régulièrement appliquées par les vérificateurs agréés par le FIDA. Le gouvernement fournira au FIDA des copies certifiées des rapports d'audit, avec traduction anglaise, dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier. Un rapport d'achèvement, contenant des informations détaillées sur l'exécution et les opérations du projet, ses coûts et avantages ainsi que les enseignements tirés, sera soumis au FIDA dans les six mois suivant la date de clôture du prêt.

F. Organisation et gestion

42. Le PP établi au Ministère de l'agriculture sera chargé de la coordination du projet et des fonctions de contrôle. Les activités du projet au niveau du district seront coordonnées par un comité de coordination régionale pour l'agriculture.

43. La responsabilité globale de l'exécution du projet incombera à la direction des projets du Ministère de l'agriculture. Les services pertinents de ce ministère au niveau national et les Directions de l'agriculture des gouvernorats d'Irbid et Mafrâq assureront l'assistance technique et le soutien nécessaires. Le projet sera mis en oeuvre par l'UGP installée à Irbid.

44. L'ACA dispensera des services financiers ruraux aux termes d'un accord de prêt subsidiaire. L'UGP et l'ACA sélectionneront une ONG qualifiée qui sera chargée d'administrer la ligne de crédit destinée aux activités génératrices de revenus, principalement au profit des femmes, conformément aux procédures établies pour la passation de marchés de services du projet. L'ACA passera un contrat avec l'ONG retenue et supervisera ses opérations de prêt. Les ONG seront associées au projet à titre pilote et leur participation sera évaluée à mi-parcours de l'exécution.

45. **Rapports et supervision.** Le projet sera supervisé par l'institution coopérante tous les six mois. Une des missions semestrielles de supervision sera programmée pour coïncider avec l'atelier annuel d'examen du projet, ce qui donnera ainsi l'occasion à la mission de travailler étroitement avec toutes les parties prenantes pour analyser les progrès et/ou contraintes et faciliter l'examen et l'approbation.

46. Les agences d'exécution soumettront semestriellement des rapports d'avancement et des comptes rendus financiers au PP, condition préalable au déblocage des fonds pour la période suivante. Les rapports récapituleront les activités financières et matérielles au regard des objectifs du plan de travail et budget annuel et intégreront le compte rendu du contrôleur financier. Le directeur du projet établira le mode de présentation des rapports et sera responsable de la rédaction des comptes rendus semestriels annuels à soumettre au PP, à l'institution coopérante et au FIDA. Les rapports seront communiqués dans les deux mois suivant la fin de la période sur laquelle ils portent.

G. Justification économique

47. Le projet augmentera les revenus agricoles des exploitants du groupe cible dans la zone d'intervention grâce à l'accroissement de la productivité et des rendements. Les gains de productivité seront obtenus sous l'effet de l'adoption de technologies améliorées associées à des activités de

conservation des sols et des eaux à la ferme. Plus important encore, les investissements dans l'aménagement de terrasses conjugués à la plantation d'oliviers assureront aux ruraux pauvres et à leurs descendants des moyens de subsistance sûrs.

48. Le renforcement institutionnel des Directions de l'agriculture dans la zone du projet offrira de nombreux avantages à court et à long terme. Les méthodologies participatives et de techniques de vulgarisation plus efficaces introduites constitueront un modèle susceptible d'être reproduit dans d'autres régions du pays. Comme la planification participative est un concept nouveau en Jordanie, les enseignements tirés pendant l'exécution du projet serviront utilement à repenser les futurs programmes de conservation des sols et des eaux, et de vulgarisation.

49. Le taux de rentabilité économique (TRE) s'établit à 17,3%, avant prise en compte des bénéfices découlant des activités créatrices de revenus. Il a été procédé à une analyse de sensibilité du TRE par modification du niveau des coûts, des bénéfices ainsi que de l'étalement dans le temps des flux de bénéfices. Il ressort que le modèle peut absorber à la fois des augmentations substantielles de coût et des baisses de bénéfices. Une augmentation de 20% des coûts ramène le TRE à 15,0% et une réduction de 20% des bénéfices l'abaisse à 14,5%, résultants dans les deux cas acceptables. Un retard de deux ans dans l'apparition des bénéfices réduirait de peu le TRE qui serait encore de 14%.

H. Risques

50. Il n'existe aucun risque lié aux pratiques et innovations techniques qui seront encouragées et appuyées par le projet. Les technologies ont été largement testées aux conditions du terrain en Jordanie et ailleurs; en outre elles ne font pas appel à des techniques de pointe ou des compétences de gestion poussées qui dépasseraient les capacités des agriculteurs. L'adoption des mesures recommandées de conservation des sols et des eaux ne peut que réduire le risque de très mauvaises récoltes.

51. Le projet est conçu pour être exécuté dans une optique participative qui implique une collaboration étroite entre les organismes associés et les bénéficiaires. De ce fait, il existe toujours un risque institutionnel et technique lié à la participation des bénéficiaires, à l'adoption de meilleures pratiques agricoles et à la viabilité des actions du projet. Mais comme celui-ci vise spécifiquement à mettre les bénéficiaires en confiance et à leur donner le sentiment que les activités leur appartiennent, le risque de faible participation est minime.

I. Impact sur l'environnement

52. Le projet aura un impact positif sur l'environnement grâce au processus participatif et qui caractérisera la planification et les investissements relatifs à la conservation des sols et des eaux, et grâce à l'introduction de nouvelles pratiques de gestion agricole par la vulgarisation et le crédit. Les ouvrages de conservation des sols et des eaux ainsi que les méthodes de gestion agricole contribueront à freiner la dégradation de l'écosystème fragile de la zone, à rétablir le couvert végétal naturel, à diminuer le ruissellement et les pertes de sols, et à améliorer la fertilité des terres et la résistance à l'érosion. Le projet sera centré sur l'introduction d'un ensemble de techniques améliorées d'arboriculture fruitière à l'intention des paysans. Les interventions complémentaires portant sur la construction de mini-barrages en terre et de petites structures de collecte des eaux auront très peu d'effets secondaires négatifs sur l'environnement. Les aménagements proposés relatifs à la protection des sources augmenteront l'utilisation rationnelle de l'eau et préviendront l'engorgement, particulièrement là où elles jaillissent.

J. Aspects novateurs

53. Le projet introduira une approche participative novatrice de la gestion et la conservation des sols et des eaux propre à assurer la stabilité de la production agricole. L'approche envisagée s'inspire de récentes expériences sur des mesures originales visant à donner aux pauvres des moyens d'action, par l'accès aux ressources productives et aux processus décisionnels. Le projet sera mis en oeuvre dans les zones prioritaires où la proportion de pauvres est très élevée. Les initiatives de conservation des sols et des eaux seront fondées sur un plan durable d'utilisation des sols préparé et approuvé en concertation avec les communautés. Le projet ne financera que les initiatives proposées en priorité par les groupements d'usagers, dans le cadre du plan approuvé d'utilisation des sols. Les bénéficiaires seront encouragés à constituer des groupements d'usagers, à participer à la conception et à l'exécution, à financer au moins 15% des coûts et à s'engager à entretenir les ouvrages.

54. La gestion, à titre pilote, par des ONG de la ligne de crédit pour les entreprises créatrices de revenus, est une autre caractéristique novatrice du projet. Cette approche a été conçue pour faciliter l'accès au crédit des ruraux pauvres, et particulièrement des femmes, qui n'ont pas toujours de terre à gager en nantissement.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

55. Un accord de prêt entre le Royaume hachémite de Jordanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

56. Le Royaume hachémite de Jordanie est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

57. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

58. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume hachémite de Jordanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (7 450 000 DTS) venant à échéance le 15 juillet 2019 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 19 mars 1999)

1. L'UGP établira pour chaque année d'exécution un projet de PTBA comportant notamment une description détaillée des activités du projet prévues pendant l'année suivante et des sources et utilisations de fonds correspondantes, sur la base des plans de travail et budgets préparés par chacune des parties au projet. L'UGP présentera les projets de PTBA au Comité de pilotage pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, le Ministère de l'agriculture soumettra chaque projet de PTBA au FIDA pour commentaires et approbation au plus tard 30 jours avant le début de l'année du projet en cause. Si le FIDA ne formule pas de commentaires sur le projet de PTBA dans les 30 jours suivant sa réception, le PTBA sera considéré comme approuvé. Le Comité de pilotage adoptera les PTBA pour l'essentiel sous la forme approuvée par le FIDA et l'UGP en communiquera des copies au FIDA dès que le budget national aura été approuvé par le Parlement jordanien.

2. Outre les fonds du prêt, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie (ci-après dénommé le Gouvernement) mettra sans retard à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'ACA les fonds, installations, services et autres ressources qui pourront être périodiquement nécessaires pour exécuter le projet conformément à l'accord de prêt. À cette fin, le Gouvernement établira pour chaque exercice financier des allocations budgétaires égales aux fonds de contrepartie prévus dans le PTBA pour l'année correspondante et il mettra ces fonds à la disposition du Ministère de l'agriculture à l'avance une fois par an. Le Gouvernement veillera à ce que les fonds du prêt du FADES soient mis à la disposition du Ministère de l'agriculture conformément aux PTBA.

3. Le Ministère de l'agriculture et le FIDA feront conjointement le bilan de l'exécution du projet au plus tard pendant la troisième année en se fondant sur un mandat établi par le Ministère et approuvé par le FIDA. Le bilan de mi-parcours portera notamment sur la réalisation des objectifs du projet et les obstacles rencontrés et recommandera toute réorientation qui se révélerait nécessaire pour atteindre ces objectifs et éliminer ces obstacles. Le Gouvernement veillera à ce que ces recommandations soient ensuite mises en oeuvre dans des délais raisonnables et de façon satisfaisante pour le FIDA.

4. Après avoir consulté le Gouvernement au sujet des mesures correctives appropriées, le FIDA peut suspendre en tout ou en partie le droit du Gouvernement à demander à effectuer des retraits sur le compte du prêt dans les cas suivants:

- a) À la date de prise d'effet ou après cette date, l'accord avec le FADES n'a pas pris pleinement effet à la date ou aux dates spécifiées dans ledit accord ou à la date ou aux dates ultérieures fixées par le FADES, et le Gouvernement ne dispose pas de fonds de remplacement suivant des modalités et des conditions jugées acceptables par le FIDA.
- b) Le droit du Gouvernement à prélever des fonds sur le prêt du FADES a été suspendu, annulé ou abrogé, en tout ou en partie, ou le prêt du FADES est venu à échéance et doit être remboursé avant la date prévue, ou bien il s'est produit un autre événement qui, avec un préavis ou avec le temps, pourrait faire se produire un des événements susmentionnés.
- c) La réglementation de l'ACA en matière de crédit ou une de ses dispositions a été levée, suspendue, abrogée, amendée ou modifiée de toute autre façon sans le consentement préalable du FIDA et le FIDA a décidé que cette levée, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou aura probablement un effet matériel défavorable sur la composante de services financiers ruraux.



ANNEXE

5. Le FIDA peut mettre fin au droit du Gouvernement à demander des retraits sur le compte du prêt s'il est en outre recommandé dans le bilan à mi-parcours de mettre fin au projet.

6. Le FIDA peut déclarer échus et remboursables immédiatement le principal restant à régler du prêt ainsi que tous les intérêts échus et non réglés, si, en outre, le prêt du FADES est venu à échéance et doit être remboursé avant la date prévue ou s'il s'est produit un événement quelconque qui, avec un préavis ou avec le temps, pourrait avoir les mêmes conséquences.

7. Une UGP sera créée à Irbid, au sein du Ministère de l'agriculture, par décret ministériel. L'Unité se composera notamment du directeur de projet, d'un spécialiste de la planification de l'utilisation des terres, d'un spécialiste du développement communautaire, d'un sociologue/spécialiste de l'intégration des femmes dans le développement, d'un ingénieur des travaux publics, d'un responsable du suivi et de l'évaluation, d'un comptable ainsi que du personnel d'appui requis.

8. Le Gouvernement nommera un directeur de projet avant la date de prise d'effet par voie d'appel d'offres local, sous réserve de l'agrément préalable du FIDA. Le directeur de projet devra posséder des qualifications et une expérience jugées acceptables par le FIDA. Le Gouvernement ne pourra mettre fin aux fonctions du directeur de projet qu'après avoir consulté le FIDA.

9. Les directions de l'agriculture dans la zone du projet (Irbid, Bani Kenana, Ramtha et Mafraq) apporteront un appui aux activités du projet par l'intermédiaire de leurs services techniques déjà existants: vulgarisation, élevage et services techniques. Le projet créera une unité de conservation des sols et des eaux dans chaque direction et une unité de mise en valeur des sources à Bani Kenana pour appuyer les activités de conservation des sols et des eaux et de protection/remise en état des sources.

10. La ligne de crédit relevant de la composante de services financiers ruraux sera administrée par les filiales de l'ACA à Bani Kenana, Irbid, Mafraq et Ramtha. L'ACA sera responsable de l'approbation du décaissement, de l'encadrement et du remboursement des prêts au groupe cible. Sur la base de critères qui seront fixés par le projet, l'UGP identifiera les bénéficiaires ayant droit à des prêts. L'ACA évaluera la viabilité technique et financière des prêts et le crédit dont jouissent les demandeurs et elle procédera à la sélection définitive des emprunteurs.

11. Le Gouvernement conclura un accord avec l'ACA prévoyant notamment que: a) le Gouvernement virera les fonds disponibles pour la composante de services financiers ruraux à l'ACA à titre de prêt, suivant des modalités et des conditions jugées acceptables par le FIDA; b) l'ACA s'engagera à poursuivre les objectifs du projet et, à cette fin, à mettre en oeuvre la composante de services financiers ruraux conformément à l'accord de prêt et à la réglementation du crédit. Le Gouvernement soumettra un projet d'accord subsidiaire avec l'ACA au FIDA pour commentaires et approbation avant la signature.

12. L'ACA établira un projet de réglementation du crédit pour la composante de services financiers ruraux dès que possible mais en tout état de cause dans un délai de 60 jours à partir de la date de prise d'effet. L'ACA soumettra le projet de réglementation au Gouvernement pour approbation puis, lorsqu'elle aura obtenu cette approbation, elle le présentera au FIDA pour commentaires et approbation. L'ACA adoptera la réglementation pour l'essentiel sous la forme approuvée par le FIDA et l'appliquera à tous les crédits accordés aux bénéficiaires du projet dans le cadre de la composante de services financiers ruraux qui sont financés (directement ou indirectement) par le prêt. L'ACA communiquera rapidement des copies de la réglementation au FIDA après son adoption.

13. La ligne de crédit rémunératrice de la composante de services financiers ruraux sera administrée par l'UGP secondée par une ONG qualifiée, les décaissements seront effectués par l'ACA. L'UGP sélectionnera l'ONG en se fondant sur les procédures d'engagement de consultants



prévues dans l'accord de prêt et en appliquant les critères suivants: a) l'ONG doit avoir acquis une expérience pertinente en Jordanie; b) l'ONG doit avoir l'expérience du développement des petites entreprises; c) l'ONG doit avoir l'expérience de l'octroi de petits prêts producteurs de revenu. Le choix de l'ONG sera soumis à l'examen et à l'approbation préalables du FIDA.

14. L'UGP, secondée par l'ONG, administrera la ligne de crédit rémunératrice et veillera à ce que les femmes en soient les premières bénéficiaires. L'ONG participera aux travaux sur une base pilote et son activité fera l'objet d'une évaluation à l'occasion du bilan à mi-parcours.

15. L'UGP conclura un accord avec l'ONG en vertu duquel cette dernière aidera l'Unité à mettre en oeuvre la ligne de crédit rémunératrice de la composante de services financiers ruraux conformément à l'accord de prêt. L'UGP soumettra le projet d'accord avec l'ONG au FIDA pour commentaires et approbation avant la signature.

16. L'ACA établira et administrera un fonds renouvelable où seront déposées toutes les recettes nettes provenant des crédits accordés aux bénéficiaires du projet dans le cadre de la composante de services financiers ruraux et financés (directement ou indirectement) par le prêt. L'ACA utilisera ce fonds pour financer d'autres crédits aux bénéficiaires du projet conformément à l'accord de prêt au moins jusqu'à la date indiquée dans l'accord subsidiaire avec l'ACA ou, si aucune date n'est indiquée, jusqu'à ce que tous les versements dus au titre du service du prêt aient été effectués.

17. Le Gouvernement assurera tout le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident, conformément aux lois en vigueur en Jordanie.

18. Les activités du projet participatif d'amélioration des sols seront transférées à l'extérieur de la zone du projet suivant un calendrier fixé d'un commun accord par le Gouvernement et le FIDA.

19. Les principaux critères de sélection du groupe cible pour les activités de conservation des sols et des eaux et de protection/remise en état des sources seront les suivants: a) volonté de participer à la planification et à l'exécution des initiatives du projet et engagement d'entretenir ensuite les ouvrages; b) volonté de constituer un groupe d'utilisateurs; c) contribution d'au moins 15% au coût des travaux de conservation des sols et des eaux ou de 25% à celui des travaux de protection/remise en état des sources, en espèces ou en nature. Les agriculteurs disposant de 100 dunums de terre au maximum pourront bénéficier de l'appui du projet pour les travaux de conservation des sols et des eaux sur les 25 premiers dunums.

20. Le profil social des communautés visées ainsi que celui des agriculteurs des groupes de contact concernés seront étudiés, en ce qui concerne notamment les aspects intéressant le développement des systèmes d'exploitation agricole. Les méthodes et ressources suivantes seront utilisées: analyse des études socio-économiques déjà effectuées sur des sujets connexes; établissement de cartes des groupes cibles et des groupes de contact d'agriculteurs avec enquêtes limitées pour combler les lacunes. Les données seront analysées et récapitulées dans un bref rapport puis vérifiées par un partenaire compétent. Les profils ainsi établis permettront au vulgarisateur d'identifier les points de résistance et les possibilités de soutien aux changements proposés.

21. Aucun retrait ne sera effectué sur le compte de prêt en ce qui concerne les dépenses:

- a) pour chaque année du projet, jusqu'à ce que le PTBA annuel ait été soumis au FIDA pour commentaires;
- b) pour chaque année, jusqu'à ce que le PTBA relatif au projet de diversification des revenus financé par le FIDA (prêt n° 329-JO) ait été approuvé par le FIDA;



ANNEXE

- c) au titre du crédit supplémentaire, jusqu'à ce que le projet d'accord subsidiaire avec l'ACA ait été approuvé par le FIDA; jusqu'à ce qu'une copie de l'accord subsidiaire avec l'ACA dûment signé et suivant pour l'essentiel la forme ainsi approuvée et certifié véridique et complet par le fonctionnaire compétent du Gouvernement ait été remise au FIDA; que la signature et l'intervention du Gouvernement et de l'ACA aient été autorisées ou ratifiées par tous les organismes institutionnels, administratifs et gouvernementaux compétents et que toutes les conditions préalables à la prise d'effet aient été remplies.
22. La prise d'effet de l'accord est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:
- a) un directeur de projet possédant des qualifications et une expérience jugées acceptables par le FIDA aura été nommé par le Ministère de l'agriculture et sa nomination aura été approuvée par le FIDA;
 - b) L'UGP aura été créée à Irbid;
 - c) une unité de conservation des sols et des eaux aura été créée dans chaque direction agricole de la zone du projet.

COUNTRY DATA – JORDAN

Land area (km² thousand) 1995 1/	89	GNP per capita (USD) 1997 2/	1 570
Total population (million) 1996 1/	4	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/	4.0
Population density (people per km²) 1996 1/	50	Average annual rate of inflation, 1990-96 2/	4.0
Local currency	Jordanian Dinar (JOD)	Exchange rate: USD 1 =	JOD 0.7
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate), 1980-96 1/	4.3	GDP (USD billion) 1997 1/	7.0
Crude birth rate (per thousand people), 1996 1/	31	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people), 1996 1/	5	1980-90	2.6
Infant mortality rate (per thousand live births), 1996 1/	30	1990-96	7.6
Life expectancy at birth (years), 1996 1/	71	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% agriculture	5.5
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% industry	30.1
Total labour force (million), 1996 1/	1	% manufacturing	16.2
Female labour force as % of total, 1996 1/	21.9	% services	64.5
Education		Consumption, 1996 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1995 1/	94.0	General government consumption (as % of GDP)	23.2
Adult literacy rate (% of total population), 1995 3/	86.6	Private consumption (as % of GDP)	65.9
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 726	Balance of Payments (USD million)	
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100), 1995 3/	86	Merchandise exports, 1996 1/	1 466
Prevalence of child malnutrition (% of children under five years of age), 1990-96 1/	10.0	Merchandise imports, 1996 1/	4 293
Health		Balance of merchandise trade	
Health expenditure, total (as % of GDP), 1990-95 1/	7.9	-2 826	
Physicians (per thousand people), 1994 1/	1.6	Current account balances (USD million)	
Percentage population without access to safe water, 1990-96 3/	2	before official transfers, 1996 1/	-2 040
Percentage population without access to health services, 1990-95 3/	3	after official transfers, 1996 1/	- 206
Percentage population without access to sanitation, 1990-96 3/	23	Foreign direct investment, 1996 1/	16
Agriculture and Food		Government Finance	
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1996 1/	20.8	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1995 1/	1.1
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1994-96 1/	503	Total expenditure (% of GDP), 1995 1/	31.6
Food production index (1989-91=100), 1994-96 1/	148	Total external debt (USD million), 1997 1/	7667
Land Use		Present value of debt (as % of GNP) 1996 1/	109.5
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	13.4	Total debt service (% of exports of goods and services), 1996 1/	12.3
Forest area (km ² thousand), 1995 1/	0	Nominal lending rate of banks, 1996 1/	9.5
Forest area as % of total land area, 1995 1/	0.5	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	6.0
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	18.2		
n.a. not available.			

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1998

2/ World Bank, *Atlas Method*, 1998

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

4/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998



PREVIOUS IFAD LOANS TO JORDAN

Loan No.	Project Title	Initiating Institution	Cooperating Institution	Terms of Loan	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount SDR million	Disbursements as at 3.2.99	
									SDR million	%
ONGOING PROJECTS										
468-JO	National Programme for Rangeland Rehabilitation and Development - Phase I	IFAD	AFESD	Intermediate	04.12.97	04.09.98	30.06.2003	2.9	0.25	9
392-JO	Agricultural Resource Management Project in the Governorates of Karak and Tafila	IFAD	AFESD	Intermediate	06.12.95	11.07.96	30.06.2003	8.7	1.9	22
329-JO	Income Diversification Project	IFAD	AFESD	Intermediate	06.04.93	06.06.94	31.12.2001	7.3	2.1	29
Subtotal								18.9	4.254	22
CLOSED LOANS										
067-JO	Cooperative Development of Rainfed Agriculture	IFAD	AFESD	Intermediate	08.09.81	1.10.81	30.09.90	9	9	100
115-JO	Small Farmers Credit Project	IFAD	AFESD	Intermediate	10.12.82	01.03.83	31.12.92	11.3	11.3	100
Subtotal								20.3	20.3	100
TOTAL								39.2	25.0	64

LOGICAL FRAMEWORK

Factor	Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/ Risks
Overall Objective	Increase food security and income levels of target group where soil and water conservation (SWC) measures will be undertaken.	Household farm production (ton/crop) and farm profit	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline and follow-up surveys; Rapid Rural Appraisals (RRA) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Immediate Objectives	(a) Sustainable use of land and water resources. (b) Increased off-farm income. (c) Improve rural transport.	(a) - Area treated (du) and maintained. (b) - Average annual field and tree cropped areas (du), and yields (kg/du). (c) Level of off-farm income. (d) Transport cost.	<ul style="list-style-type: none"> • RRAs, supervision and periodic progress reports, M&E. • Surveys • Surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Lack of user group commitment to maintain infrastructure and manage resources according with the adopted plans.
Outputs	(a) Terraces, contour guidelines, tree basins, water-harvesting systems constructed and operational. (b) Mini earth dams; cisterns constructed and operational. (c) Flood protection structures constructed and operational. (d) Springs protected and used by beneficiaries. (e) Olive and fruit orchards established/rejuvenated. (f) Field crops developed. (g) Rural roads constructed (h) Institutional capabilities enhanced. (i) Income-generating enterprises promoted. (j) Beneficiaries empowered	(a) Area equipped (du), and number of beneficiaries. (b) Storage capacity (m ³); and number of beneficiaries. (c) Structure volume (m ³). (d) Annual flow of water (m ³), area irrigated (ha); number of beneficiaries. (e) Area (du); number of beneficiaries. (f) Area (du); number of beneficiaries. (g) Length of rural roads (km). (h) h1) Number of field visits, meetings, demonstrations. (i) h2) Number of trained agents/ staff on the jobs trained. (j) i1) Number and amounts of loans by category. (k) i2) Number and type of enterprises, and amount of loan. (l) Number and frequency of group meetings, number of subprojects planned and executed by the groups.	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision and periodic progress reports, M&E. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possible weak beneficiary participation and slow progress. • Low rate of adoption by intended beneficiaries.

<p>Activities</p>	<p>(a) On-farm soil and water conservation treatments on 8 000 ha. (b) Wadi bank and flood protection. (c) Construction of 30 mini earth dams. (d) Spring protection/rehabilitation. (e) Extension services; and demonstrations on farmers' fields. (f) Construction of 160 km of rural roads. (g) Technical assistance. (h) Studies and research on water harvesting. (i) Support to directorates of agriculture. (j) NGO support for income-generating line of credit, and promotional campaigns. (k) Beneficiary participation.</p> <p>(l) Training of staff / rural poor and women. (m) Establishment of PMU. (n) Project coordination and management.</p>	<p>(a) Number and amount of contracts awarded. (b) Number and amount of contracts awarded. (c) Number and amount of contracts awarded. (d) Number and amount of contracts awarded. (e) Number of farmers contacted; number and type of demonstrations given; mass media diffused. (f) Number and amount of contracts awarded. (g) Type, number and amount of contracts awarded. (h) Number and amount of contracts awarded. (i) Training and logistic support provided. (j) NGOs selected, number and amounts of contracts awarded. (k) Number of meetings held; mass media produced and diffused; number of groups formed by type and gender. (l) Number trained by category and gender. (m) Office supplies and equipment provided, staff recruited. (n) Inception and annual review workshops, number and frequency of PSC and RACC meetings held.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Annual workplan and budget, annual review workshops, supervision and periodic progress reports, M&E. 	
<p>Inputs</p>	<p>(a) Provide funds. (b) Vehicles and equipment. (c) Labour, materials, equipment, and workmanship. (d) Studies and research. (e) Technical assistance. (f) Training. (g) Provide credit. (h) Management and field staff. (i) Recurrent expenses. (j) Beneficiary participation. (k) Beneficiary contribution.</p>	<p>(a) AWP&B/ amounts disbursed. (b) Numbers / types procured. (c) Amount and number of contracts awarded. (d) Number of person months provided. (e) Number of person months provided. (f) Number of trainees identified, trainers trained. (g) Amounts of credits disbursed/ recovered. (h) Number of staff provided. (i) AWP&B/ amounts disbursed. (j) Number of eligible beneficiaries. (k) Amounts collected and pledges made for in-kind contributions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> AWP&B, progress reports, financial audits, supervision reports and mid-term review. 	<ul style="list-style-type: none"> Timely availability of counterpart funds.



QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total	Instruments	Beneficiaries
Inputs (USD '000)									
- Civil works	270	2 237	4 348	5 207	2 916	799	15 778	- local bidding	- SWC: 2 840 households
- Equipment and materials	288	-	-	-	-	-	288	- international/local bidding	- Credit: 2 490 households
- Vehicles	299	40	-	-	-	-	339	- international/local bidding	- Agricultural dev.: 5 460 households
- Support to orchard development	-	50	245	489	571	275	1 631	- local bidding	- Small income-generation: 800 women
- Provision of credit	127	179	528	1 066	1 154	599	3 655	- line of credit	- Average cost per household: USD 2 450
- Studies	171	6	168	6	6	3	360	- local bidding	
- Training	91	74	64	67	63	64	424	- local/international	
- Technical assistance	232	244	160	4	1	5	648	- local/international	
Outputs									
- Countour stone wells (ha)	60	294	574	686	280	106	2 000		
- Earth banks (ha)	30	132	222	308	240	68	1 000		
- Gradoni terraces (ha)	6	57	107	133	74	23	400		
- Tree basins (ha)	12	30	120	140	48	20	370		
- Contour guidelines (ha)	108	510	970	1 190	623	210	3 610		
- Micro catchments (number)	-	-	40	100	300	160	500		
- Cisterns (m ³)	4 330	21 600	40 400	50 400	26 470	8 800	152 000		
- Wadi bank protection (m ³)	330	3 750	6 760	8 190	4 780	1 490	25 300		
- Spring protection (ha)	10	48	108	126	42	6	350		
- Earth dams (units)	-	-	2	5	15	8	30		
- Roads (km)	-	28	54	54	24	-	162		
Total Project Cost (USD million)			Financing (USD million)			EIRR			
1. Resource development	15.0	(53%)	IFAD	10.1	(36%)	- Base run	17%		
2. Agricultural development	3.1	(11%)	AFESD	12.6	(45%)	- 20% Cost increase	15%		
3. Rural roads	4.5	(16%)	Government	3.5	(12%)	- 20% Benefits decrease	14.5%		
4. Rural financial services	4.5	(16%)	Beneficiaries	2.0	(7%)	- Two years' lag	14%		
5. Coordination/management	1.1	(4%)	Total	28.2	(100%)				
Total	28.2	(100%)							





COSTS AND FINANCING
Expenditure Accounts by Financiers
(USD '000)

	IFAD		AFESD		Beneficiaries		Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs													
A. Civil Works													
Soil & water conservation	1 786.6	16.3	7 912.4	72.1	1 275.8	11.6	-	-	10 974.4	39.0	-	10 974.4	-
Spring development	-	-	442.0	75.0	147.3	25.0	-	-	589.3	2.1	-	589.3	-
Rural roads	-	-	4 212.8	100.0	-	-	-	-	4 212.8	15	-	4 212.8	-
Subtotal Civil Works	1 786.6	11.3	12 567.2	79.7	1 423.2	9.0	-	-	15 776.5	56.1	-	15 776.5	-
B. Equipment and material	245.3	85.0	-	-	-	-	43.3	15.0	288.5	1.0	178.8	75.0	34.8
C. Vehicles	288.2	85.0	-	-	-	-	50.9	15.0	339.1	1.2	288.2	-	50.9
D. Support to orchard establishment	1 631.4	100.0	-	-	-	-	-	-	1 631.4	5.8	-	1 631.4	-
E. Credit/revolving fund	3 796.7	100.0	-	-	-	-	-	-	3 796.7	13.5	-	3 796.7	-
F. Studies, Training & Technical Assistance													
Studies	360.2	100.0	-	-	-	-	-	-	360.2	1.3	112.5	247.6	-
Training	424.4	100.0	-	-	-	-	-	-	424.4	1.5	5.2	419.2	-
Technical assistance	507.0	100.0	-	-	-	-	-	-	507.0	1.8	139.7	367.3	-
Subtotal Studies, Training & Technical Assistance	1 291.6	100.0	-	-	-	-	-	-	1 291.6	4.6	257.5	1 034.1	-
Total Investment Costs	9 039.4	39.1	12 567.2	54.3	1 423.2	6.2	94.1	0.4	23 123.8	82.0	724.5	22 313.7	85.7
II. Recurrent Costs													
A. Salaries, Allowances and Incentives													
Salaries and allowances	-	-	-	-	-	-	2 880.0	100.0	2 880.0	10.2	-	2 880.0	-
Incentives	698.1	100.0	-	-	-	-	-	-	698.1	2.5	-	698.1	-
Subtotal Salaries, Allowances and Incentives	698.1	19.5	-	-	-	-	2 880.0	80.5	3 578.1	12.7	-	3 578.1	-
B. Operation & Maintenance													
Civil works O & M	-	-	-	-	534.1	56.6	408.8	43.4	942.9	3.4	-	942.9	-
Equipment O&M	53.2	85.0	-	-	-	-	9.4	15.0	62.6	0.2	18.8	34.4	9.4
Vehicles O&M	270.9	85.0	-	-	-	-	47.8	15.0	318.7	1.1	95.6	175.3	47.8
Office O & M	81.5	85.0	-	-	-	-	14.4	15.0	95.9	0.3	-	95.9	-
Subtotal Operation & Maintenance	405.6	28.6	-	-	534.1	37.6	480.4	33.8	1 420.1	5.0	114.4	1 248.5	57.2
Total Recurrent Costs	1 103.7	22.1	-	-	534.1	10.7	3 360.3	67.2	4 998.2	17.8	114.4	4 826.6	57.2
Total Disbursement	10 143.1	36.1	12 567.2	44.7	1 957.3	7.0	3 454.5	12.3	28 122.0	100.0	838.9	27 140.3	142.9

**Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies
(USD '000)**

	Resource Development	Agricultural Development	Rural Roads	Rural Financial Services	Coordination and Management	Total
I. Investment Costs						
A. Civil Works						
Soil & water conservation	10 976.4	-	-	-	-	10 976.4
Spring development	589.3	-	-	-	-	589.3
Rural roads	-	-	4 212.8	-	-	4 212.8
Subtotal Civil Works	11 563.7	-	4 212.8	-	-	15 776.5
B. Equipment and material	138.5	45.5	-	90.1	14.4	288.5
C. Vehicles	138.3	137.5	-	39.3	24.0	339.1
D. Support to orchard establishment	-	1 631.4	-	-	-	1 631.4
E. Credit /revolving fund	-	-	-	3 796.7	-	3 796.7
F. Studies, Training & Technical Assistance						
Studies	97.5	-	-	-	262.6	360.2
Training	36.9	31.4	-	333.8	22.3	424.4
Technical Assistance	250.3	-	-	110.8	145.9	507.0
Subtotal Studies, Training & Technical Assistance	384.7	31.4	-	444.7	430.8	1 291.6
Total Investment Costs	12 225.2	1 845.8	4 212.8	4 370.7	469.2	23 123.8
II. Recurrent Costs						
A. Salaries, Allowances and Incentives						
Salaries and allowances	1 344.5	924.4	-	145.4	465.7	2 880.0
Incentives	361.8	200.8	-	33.0	102.4	698.1
Subtotal Salaries, Allowances and Incentives	1 706.3	1 125.2	-	178.4	568.1	3 578.1
B. Operation & Maintenance						
Civil Works O & M	635.6	-	307.3	-	-	942.9
Equipment O&M	43.7	14.4	-	-	4.5	62.6
Vehicles O&M	65.4	173.5	-	49.6	30.3	318.7
Office O & M	62.4	-	-	-	33.5	95.9
Subtotal Operation & Maintenance	807.0	187.8	307.3	49.6	68.3	1 420.1
Total Recurrent Costs	2 513.3	1 313.1	307.3	228.0	636.4	4 998.2
Total Project Costs	14 738.5	3 158.9	4 520.2	4 598.7	1 105.7	28 122.0
Taxes	54.4	55.6	-	22.7	10.1	142.9
Foreign exchange	248.2	215.1	-	85.1	290.5	838.9





COORDINATION, MANAGEMENT AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS

Coordination

1. The PSC will carry out project coordination and control functions. This high-level committee, established within MOA in 1986, is chaired by the Minister of Agriculture. In addition to the Secretary-General of MOA, the PSC includes representatives from the MOP, the Ministry of Finance (MOF), ACC, Jordan Cooperative Corporation (JCC), the University of Jordan and the private sector.
2. Project activities at the district level will be coordinated by RACC, the membership of which will include the heads of the four directorates of agriculture in the project area; representatives of Irbid and Mafraq Governorates; managers of ACC branches, as required; directors of public works and housing in Irbid and Mafraq Governorates; the director of the Nature and Land Conservation Department of the General Corporation for Environmental Protection; and a representative of the Farmers' Union. The project manager, appointed to run the day-to-day activities of the project, will also be a member of RACC and serve as its secretary. The chairman of RACC will be selected by the members. Other members may include representatives of NGOs and of similar ongoing projects in the area.

Implementation Arrangements and Responsibilities

3. The Directorate of Projects at MOA will have overall responsibility for implementing the project. Relevant MOA directorates at the national level and the directorates of agriculture in Irbid and Mafraq Governorates will provide technical assistance and support.
4. The project will be implemented by a PMU established in Irbid. The PMU will be responsible for all aspects of project implementation, for identifying beneficiaries and for setting up contact programmes for soil and water conservation, flood control and spring protection and rehabilitation. The PMU will organize and administer workshops, surveys and reviews.
5. The PMU will be headed by a project manager who will be accountable, through the Director of the MOA Projects Department, to the PSC. The project manager will be assisted by professional officers, including a land-use planner, a community development officer, a sociologist/women-in-development officer, an extension officer, a water resources engineer, an M&E officer and an accountant, and by support staff. The PMU will be supported by technicians and extension agents from directorates of agriculture in the project area. The PMU will establish contact with suitable NGOs to assist in the implementation of community-based activities such as construction of wadi bank structures and mini dams, spring rehabilitation, and income-generating activities for women.
6. The directorates of agriculture in the project area, including those in Irbid, Bani Kenana, Ramtha and Mafraq, will support the activities of the project through their technical units - extension, livestock and technical services. The project will establish a new soil and water conservation unit in each directorate and a new spring development unit in Bani Kenana to support the soil and water conservation and spring protection/rehabilitation activities.
7. The key eligibility criteria for selection of the target group for soil and water conservation and spring protection/rehabilitation will be: (i) willingness to participate in planning and implementation of project initiatives and a commitment with regard to their future maintenance; (ii) willingness to form user groups; and (iii) contribution of at least 15% of the costs of soil and water conservation, or 25% of spring protection/rehabilitation initiatives, in cash or in kind. Given that landholdings are



largely in the shape of narrow strips along the hillsides, with varying soil quality down the slopes and often in different locations, farmers with holdings of up to 75 du will be eligible to receive project support for soil and water conservation initiatives for the first 25 du of their land.

8. An assessment will be made of the socio-dynamic profile of the target communities and of the contact group farmers to be involved. The profile will include aspects relevant to farming systems development. The following methods and resources will be used: analysis of existing socio-economic studies on related subjects; and “mapping” of the target groups and contact farmer groups, including limited surveys to fill knowledge gaps. The data will be analysed and summarized in a short report, and validated by a competent partner. The resulting profiles will enable the extension agents to identify both points of resistance to the proposed changes and areas of support to them.

9. **Rural roads.** The Ministry of Public Works and Housing through its directorates in Irbid and Mafraq Governorates will be responsible for implementing the rural roads component. The roads will be selected according to PSC procedures and guidelines. The directorates of public works will design and supervise the construction of the roads by private contractors.

10. **Rural financial services.** The ACC will provide rural financial services under a subsidiary loan agreement. Through its branch offices in Mafraq, Irbid, Ramtha and Bani Kenana, ACC will be responsible for approval, disbursement, supervision and recovery of the loans. Identification of eligible beneficiaries will be initially carried out by the PMU, based on criteria established by the project. ACC will be responsible for evaluating the technical and financial viability of the loans, credit-worthiness of the applicants and final selection of eligible borrowers.

11. ACC will select a qualified NGO to administer the income-generating line of credit, mainly to benefit women, according to procedures established for the procurement of services for the project. ACC will enter into a contract with the selected NGO and supervise its lending operations. The involvement of NGOs will be on a pilot basis and evaluated at project implementation mid-term.

12. **The annual workplan and budget** will be prepared by each implementing agency, in conformity with government financial regulations and with the timing for budgetary submissions, including detailed expenditure estimates by both recurrent and investment costs by implementing agency and by source of financing. The AWP/B will be submitted also to the PSC, IFAD and the cooperating institution for review and approval, prior to submission to MOP for inclusion in the national budget. The AWP/B will accompany a report on the physical and financial performance of the previous year; a description of planned activities; procurement and disbursement projections; a training programme for staff and beneficiaries; and an administrative and operational budget by project cost category.

Participation Arrangements

13. The project will be implemented following a flexible participatory process approach, with periodic M&E. The process and approaches will be revised, adjusted and improved on the basis of lessons learned from ongoing implementation practices.

14. Community participation will be in the preparation and adoption of master land-use plans for the priority areas and the planning of community-based initiatives, including off-farm soil and water conservation works and rural roads. Project staff will be trained and fielded to bring residents of poor communities together to explain the project’s opportunities and potentials and to assist them in identifying their priorities. Specialized NGOs will be employed for the first two years of project implementation to carry out the services and provide training for project staff.



APPENDIX VI

15. For on-farm soil and water conservation and spring protection/rehabilitation works, the beneficiaries will be encouraged and assisted to form user groups, or water users' associations, to participate as a group in planning, design and implementation, contribute towards the initial costs of the works, and make a commitment regarding their future O&M.

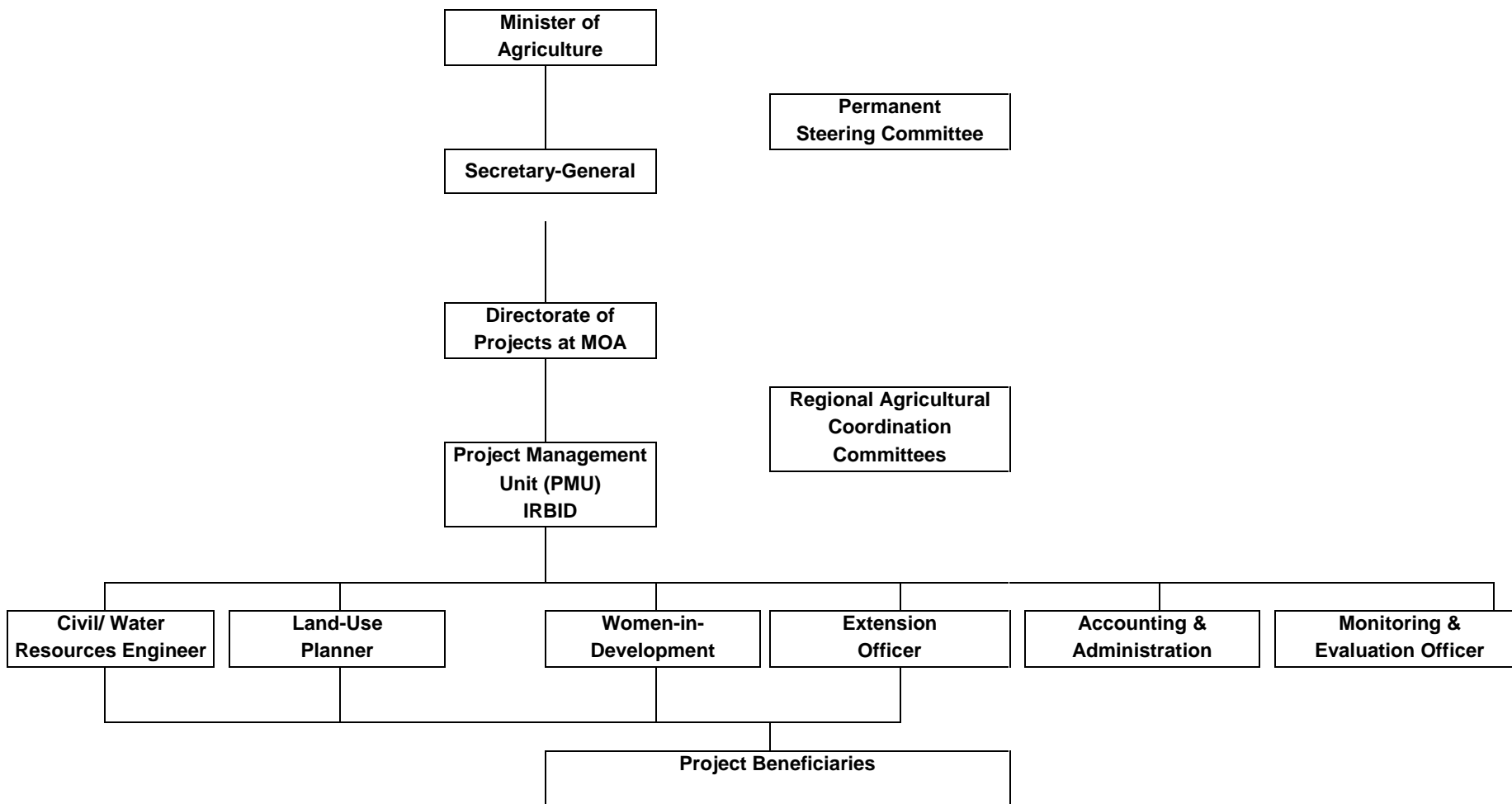
Monitoring and Evaluation

16. The PMU will be responsible for project monitoring in accordance with the provisions of the loan agreement. The monitoring programme will be focused on the rate of implementation against planned objectives as set out in the AWP/B and, in particular, in the programme budgets. A set of key input and output indicators will be developed, based on the activities set out in the AWP/B.

17. Effective impact monitoring will require a wider database. The PMU will carry out a baseline survey during the course of which it will establish, with the directorates of agriculture at governorate level and other sectoral agencies, data standards and methods of future collection. On the basis of the survey, which will be designed by the M&E specialist, the PMU will set the monitoring indicators and carry out a regular programme of impact monitoring. Diagnostic studies will be conducted on specific issues as and when required. The lessons learned from the ongoing IFAD-financed Agricultural Resource Management Project in the Governorates of Karak and Tafila will be used to set up the monitoring programme for the proposed project. Impact indicators will include: (i) increased farm production and profits; reduced household food costs; (ii) area treated and maintained; (iii) ratio of area maintained by users to area treated; (iv) number of farmers adopting recommended techniques; (v) average annual field and tree cropped areas, and yields; and (vi) number of financially rewarding income-generating enterprises.

18. A mid-term review will be conducted at the end of project year 3 to assess the progress, achievements of, and constraints on, project implementation to date and make recommendation for the remaining period of disbursement. In particular, the mid-term review will review the staffing, performance and cost-effectiveness of soil and water conservation measures in Ramtha and Mafrag and evaluate the suitability of continuing such activities during the remaining life of the project. Special attention will be paid to an in-depth review of the participatory implementation approach, the effectiveness of planning and budgeting procedures and the flow-of-funds management.

**PROJECT MANAGEMENT UNIT
ORGANIZATIONAL CHART**





ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS

1. In order to determine the impact of the project on individual farmers, detailed financial analysis of crops and farm budgets were conducted on typical farm models. Seven farm models were developed and used to arrive at incremental incomes at farm level due to project interventions. The models are based on the following parameters: (a) average farm size has been estimated to be 20 du for soil and water conservation and extension models and 10 du for spring development, which are the average farm sizes for the IFAD target group; (b) the farm models reflect changes in cropping patterns; and, wherever deemed practicable, intensification and diversification through introduction of existing crop mix.
2. **Farm Model 1.** “Orchard Establishment” is a representative model of a present 20 du in the high rainfall areas (above 350 mm) and includes land preparation and irrigation during the early life of trees. This model represents 3 850 ha in the project area. In this model, wheat is cultivated between the newly-planted trees for the first five years. Fodder is cultivated as a cover crop in the 10 du model, shown with one dairy cow.
3. **Farm Model 2.** “Olive Orchard Production” and rejuvenation is a representative model of a present 20 du in the high rainfall areas (above 350 mm). This model represents 4 000 ha in the project area. In this model, 15 du of orchards are in full production with ages ranging from 10 to more than 50 years, and 5 du of orchard needs rejuvenation. This model is shown with 15 shami goats.
4. **Farm Model 3.** “Olive and Field Crop Model” is a representative model of a present 20 du and represents 1 000 ha. This model is shown with 11 awassi sheep.
5. **Farm Model 4.** “Wheat, Barley Model” is representative of a present 20 du and represents 1 450 ha in the lower rainfall areas (less than 300 mm).
6. **Farm Model 5.** “Field Crop Model” is a representative model of a present 20 du and represents 2 700 ha in the less steep lands of the project area with average rainfall (200 mm-400 mm). The model is shown with five fattening calves.
7. **Farm Model 6.** “Spring Development in Yarmouk Valley” is a representative model of a present 10 du and represents 210 ha of irrigated orchards (olive, banana and citrus) located mainly in the district of Bani Kenana.
8. **Farm Model 7.** “Spring Development in the Highlands” is a representative model of a present 10 du and represents 140 ha of irrigated pomegranate and figs.
9. The stream of net economic benefits has been determined for both the “without” and the “with” project situations. These net benefits were derived by taking the difference between the “with” and the “without” project net value of production and deducting the inputted cost of farm labour.

Farm Models	Gross Value of Production	Operating Costs	Farm Family Benefits
Model 1			
Without	420	290	105
With	5 292	2 049	3 069
Model 2			
Without	4 238	2 795	1 205
With	5 663	3 269	2 116
Model 3			
Without	3 326	1 349	1 862
With	4 269	1 539	2 600
Model 4			
Without	1 610	1 292	208
With	3 136	1 119	1 922
Model 5			
Without	685	493	150
With	3 003	904	2 072
Model 6			
Without	2 705	2 040	491
With	4 681	2 040	2 467
Model 7			
Without	2 000	1 027	886
With	5 000	1 027	3 886

10. Regarding the economic assessment of project viability, a 30-year period has been used. The project cost stream comprises all component costs with the exception of seasonal loans in the credit component which are incorporated into the farm model analysis. The economic project costs have been derived from the financial cost of the incremental investment and recurrent costs by applying the appropriate conversion factors. Price escalation and taxes were excluded from the economic analysis. The economic prices of project main produce (barley and wheat) and fertilizers were derived from information contained in the World Bank Commodity Price Forecast. In order to arrive at constant May 1998 prices, appropriate adjustments were made for quality differentials, freight and insurance, and other internal costs. For other project products and inputs, which are non-traded items, economic values were derived from the financial values, i.e. prices at which they are sold at the local market. All prices are assumed to remain constant in real terms throughout the life of the project. The labour is shadow-priced at approximately 75% of the financial rate of JOD 4 per day. The phasing of the farm models into the benefit analysis is based on the timing of soil and water conservation treatments and planting of orchards and field crops. It is assumed that benefits for field crops will commence the year following soil and water conservation treatments and for olive orchards after five years.

11. The economic rate of return is calculated at 17.3%, without taking account of benefits derived from the income-generating activities. The results of the economic analysis were tested for sensitivity of the EIRR to changes in the levels of costs and benefits and to the timing of the benefit flows. The findings indicate that the model can cope both with significant increases in project costs and with decreases in the benefits. A 20% increase in costs lowers the EIRR to 15.0%, and a 20% drop in benefits decreases it to 14.5%, which are acceptable levels. A two-year lag in project benefits will reduce the EIRR to only 14%.

